



pan de clôture en ciment endommagé

Par **lilo91**, le **14/04/2013** à **14:43**

Bonjour,

Mon terrain, sur un côté, est bordé par le mur de mon voisin. Lorsque j'ai acheté ma maison le terrain n'était pas nivelé, mon ami a loué un petit bulldozer et a nivelé le terrain. Depuis une partie de la clôture en ciment de mon voisin a été déchaussée et aujourd'hui le pan en question s'est déplacé poussé par sa terre, il est dé-solidarisé du reste de sa clôture. Pour info, sa maison a + de 30 et la clôture aussi...

Je voudrais savoir :

- 1) Si c'est à moi de refaire toute sa clôture ou juste le pan en question?
- 2) avais je le droit de niveler à cet endroit ?

Merci de vos réponses.